

D.2. Patrimoine Culturel
Sélegation des responsabilités

1999

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
B.P. 1044 KIGALI
TEL: (250) 8 3527
FAX: (250) 8 3518

Kigali, le 24/1/1999

N° ...83...2.../99.....

P.C

A Monsieur le Chef de Division/
Service (Tous)
à la Direction de la Culture et des Arts
KIGALI.

OBJET: Délégation des responsabilités
à la Direction de la Culture
et des Arts.

Monsieur le Chef de Division,

Par sa lettre n° 036/21.00 du 26/1/1999,
Son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports, de la
Culture et de la Formation Professionnelle a procédé à la réduction de la
charge horaire du travail administratif du Directeur de la Culture et des Arts,
à l'effet de le rendre disponible pour un travail de recherche scientifique, qui
court de janvier à avril 2000.

Dans ce sens et dans ce cadre, comme en
témoigne la lettre susmentionnée, Monsieur Théogène MUNYAZIKWIYE
remplace le Directeur à titre intérimaire et le second pour le Projet "Appui à
l'Environnement Francophone".

Ce dernier est lui-même remplacé
temporairement par Monsieur Fidèle RUTAGWENDEKA, à la Division
"Promotion des Arts, de l'Ecrit, du Droit d'Auteur et des Droits Voisins.
Monsieur BUTOTO Jean reste à la tête de la Division "Patrimoine Culturel".

Monsieur Louis KANAMUGIRE est
toujours en charge de la Commission du Mémorial du Génocide et des
Massacres de 1994. Monsieur Bernardin RUTAZIBWA, qui est Chef de la
Division "Folklore" est également chargé de la préparation de Semaines et
de Journées à caractère national et international.

Les dossiers relatifs à l'éducation à la paix
seront suivis de près par Messieurs Bernardin RUTAZIBWA et Fidèle
RUTAGWENDEKA, celui-ci en raison de la formation spécifique reçue grâce
à la coopération canadienne et en Autriche, celui-là pour son expérience à
la gestion d'un projet d'éducation à la paix. Ainsi en sera-t-il de la gestion du

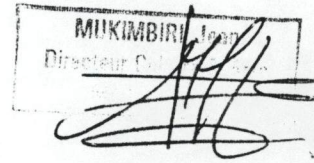
projet "Institut de la Paix" et du suivi devant être assuré à "la Conférence sur les valeurs partagées".

L'exécution des dossiers d'usage bénéficieront d'une égale attention. Les dossiers "Camp de Solidarité des Artistes" et mise sur pied de l'"Académie Rwandaise de Culture" compteront parmi les urgences.

La hiérarchie a investi dans le crédit des cadres de la Direction de la Culture et des Arts. Le rendement ne devra pas se ressentir de l'absence momentanée du Directeur.

Vous souhaitant bonne réception de cette délégation des responsabilités, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Division /Service, l'expression de ma réelle considération.

Jean MUKIMBIRI
Directeur de la Culture et des Arts.



Copie pour information :

- Monsieur le Ministre/MIJESCAFOP
- Monsieur le Secrétaire Général/MIJESCAFOP